

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

Présents : Dunand-Sauthier James, Carcey-Collet David, Carera Evelyne, Cerutti Corentin, Codecco Florence, Charlier David, Doret Christophe, Pavillet Jérôme, Simon Gaëlle

Excusés : Chamiot-Clerc Sébastien, Chirouze Patrice, Gontharet Colette, Negro Nathalie, Renaud Frédérique

Secrétaire : Codecco Florence

L'ordre du jour est le suivant : **I. PUMPTRACK** - Demande de subvention DSIL 2022
II. CANTINE - Modification du règlement
III. DIVERS

En début de séance, M le Maire demande au C.M. d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

MATÉRIEL - Vente lave-vaisselle

Approbation à l'unanimité du C.R. de la réunion du 10/12/2021.

I. PUMPTRACK

1) Demande de subvention DETR 2022 : Le Maire expose au C. M. le projet de réalisation d'un pumptrack. Le pumptrack consiste en un enchaînement continu de mouvements de terrain (bosses et virages relevés) qui permettent de conserver et même de prendre de la vitesse sans donner le moindre coup de pédale. L'espace est dédié à la pratique récréative du vélo, VTT, BMX, Skate-Board, Trottinette, Roller. Il favorise l'épanouissement, l'apprentissage et le jeu dans un climat sécuritaire. L'implantation se situerait sur le terrain de jeux actuel, au lieu-dit : Plan Ville. Considérant l'estimation des travaux d'un montant de 100 000.00 € H.T

Le C.M. après en avoir délibéré, approuve le principe du projet présenté. Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 100 000.00 € H.T. Approuve le plan de financement comme suit : *Subvention DETR 2022 : 36 000.00 € (36% taux Conseil Départemental 2022), Finances communales : Fonds propres : 24 000.00 €, Emprunt : 40 000.00 €*

Sollicite une subvention de l'Etat - DETR 2022 - pour un montant le plus élevé possible afin de faire face à ces dépenses. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune. Dit que le terrain appartient à la commune. Atteste du non commencement de l'opération avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Charge le Maire de la suivie du dossier et des signatures nécessaires sur les pièces relatives à la présente décision.

(Délibération 01 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 1 David Carcey-Collet)

II. CANTINE

1) Modification du règlement : Le Maire rappelle la délibération n°2021-26 en date du 23/07/2021 concernant les tarifs et le règlement pour le service cantine pour la période scolaire 2021-2022.

Compte tenu de la nécessité d'accueillir au service cantine, des enfants avec PAI (Projet d'Accueil Individuel), il propose au Conseil municipal, la possibilité aux parents de bénéficier de l'accès au service avec un tarif différent, type réfectoire d'un montant de 3.00 € par jour et par enfant.

Pour ce faire il convient de rajouter à l'article V. Tarifs et modalités de paiement : 3.00 € par enfant et par jour pour les élèves concernés par un PAI. Il donne lecture du règlement modifié.

Le C.M. après en avoir délibéré, accepte la modification du règlement 2021-2022. Rajoute à l'article V. Tarifs et modalités de paiement : 3.00 € par enfant et par jour pour les élèves concernés par un PAI (Projet d'Accueil Individuel). Repas fourni par les parents. En cas d'absence non prévue, ce montant sera facturé. Fixe le tarif comme suit à compter du 24 janvier 2022. Les conditions d'inscription restent inchangées.

Dit que l'encaissement sera fait par titre (au c/7067) par le biais de la Trésorerie Principale d'Albertville au vu d'un état par période de vacances scolaires,

Approuve les termes du règlement tel que présenté,

(Délibération 02 Pour:9 Contre: 0 Abstention: 0)

III. MATÉRIEL

1) Vente lave-vaisselle : Le Maire rappelle que l'achat d'un lave-vaisselle avait été nécessaire lors de l'installation provisoire du service cantine dans la salle communale.

Considérant que la rentrée scolaire de septembre 2021 s'est faite dans les nouveaux locaux avec en service une cuisine équipée.

Il propose de vendre le lave-vaisselle pour un montant de : 1 300.00 €.

Considérant la demande effectuée par l'Association Terre Solidaire, 433 route de Carminton 73800 Planaise

Le C.M, après en avoir délibéré, accepte de vendre le lave-vaisselle à l'Association Terre Solidaire, 433 route de Carminton 73800 Planaise. Fixe le prix de vente à 1 300.00 €.

Dit que l'encaissement sera fait par titre (au c/775) par le biais de la Trésorerie Principale d'Albertville. Donne pouvoir à Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

(Délibération 03 Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0)

IV. DIVERS

Affiché le 21 janvier 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

